nterview avec Kristine Hänsch

Porte-parole du Collège des cours et tribunaux

- Le service d'appui du Collège des cours et tribunaux diffuse une vidéo sur les droits de l'enfant devant le juge de la famille. Quel est le but ?



- Beaucoup d'enfants sont confrontés à la séparation de leurs parents et entrent ainsi en contact avec le tribunal et plus précisément avec le juge de la famille. Lorsqu'ils sont convoqués à un entretien avec le juge de la famille, le passage au tribunal peut être très stressant. C'est déjà le cas pour les adultes et encore plus pour les enfants. D'ailleurs, il y a quelques temps, le *Kinderrechtencommissariat* (le Commissariat aux droits de l'enfant) a publié un rapport dans lequel il reprend de nombreuses préoccupations des enfants.

Aujourd'hui, il est important pour les cours et tribunaux d'informer le citoyen. Et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de diffuser une vidéo pédagogique à destination des enfants. Il s'agit d'une vidéo d'une minute 30 dans laquelle on explique, avec des mots simples, comment l'entretien avec le juge de la famille se déroule pour mettre à l'aise les enfants, pour leur montrer qu'ils seront accueillis par le juge de la famille, qu'ils sont écoutés et qu'ils peuvent tout dire au juge.

La vidéo est disponible dans les trois langues nationales ainsi qu'en anglais et est publiée sur notre site web.
Les parents, les enfants, les personnes qui accompagnent les enfants y trouveront également des informations complémentaires sur l'entretien avec le juge de la famille.